



Le cercle de qualité dans l'activité des sages-femmes

1. Situation initiale

Le cercle de qualité (CQ) est un instrument internationalement reconnu pour améliorer la qualité de son propre travail. En tant que lien entre la pratique quotidienne et son analyse scientifique, il favorise les échanges intercollégiaux et interprofessionnels.

Ses avantages résident dans la proximité avec la pratique et dans l'association et la diffusion de connaissances fondées sur l'expérience et les données factuelles.

Les membres du cercle de qualité se mettent d'accord sur les aspects de leur propre travail quotidien pour lesquels ils voient des potentiels d'amélioration. Ils les traitent et les analysent au sens d'un cycle de développement continu de la qualité. Puis, sur cette base, ils élaborent des mesures d'amélioration continue de la qualité de leur propre pratique, les mettent en œuvre et contrôlent leur efficacité (cycle «Plan-Do-Check-Act» [PDCA]).

Les CQ de la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) travaillent selon les «caractéristiques d'un cercle de qualité» (cf. [«Forum pour cercles de qualité»](#)) élaborées par la Société suisse de médecine interne générale (SSMIG) en collaboration avec d'autres organisations professionnelles de soins de base.

En faisant partie du Forum pour cercles de qualité, la FSSF peut, grâce à des modérateur·rice·s formé·e·s selon les directives SSMIG, remplir les mêmes standards que les collègues médecins. Pour chaque CQ auquel une sage-femme collabore, elle peut en principe obtenir 2 points log labellisés. Un nombre plus élevé de points log labellisés doit être justifié dans la demande par des objectifs bien définis.

2. Caractéristiques d'un cercle de qualité selon la SSMIG

- 6 à 15 professionnel·le·s de la santé avec les mêmes droits;
- Définition des thèmes en fonction des besoins du groupe;
- Modérateur·trice de CQ formé·e et, idéalement, co-modérateur·trice;
- Réunions régulières;
- Groupe défini de participant·e·s;
- Dans un CQ de la FSSF, utilisation des modèles FSSF pour la documentation / modèle d'auto-déclaration / cycle PDCA, modèle de présentation de cas (cf. annexe et site internet FSSF);
- Travail centré sur un thème, en utilisant des méthodes didactiques variées.

3. Soutien des sections et de la FSSF pour les «Cours de base pour modérateur·rice·s de CQ»

3.1 La FSSF et ses sections soutiennent financièrement la formation de modérateur·rice·s de CQ, ainsi que les cours annuels de formation continue gratuits pour les modérateur·rice·s formé·e·s par la FSSF. En outre, un travail de communication accru doit être effectué pour motiver les membres à participer aux cours de formation pour modérateur·rice·s.

3.2 Chaque section définit une limite par modérateur·rice (recommandation FSSF: début en 2023 avec un·e modérateur·rice formé·e pour 40 sages-femmes, pour arriver en 2028 à un·e modérateur·trice formé·e pour 20 sages-femmes).

Remarque: les modérateur-riche-s déjà formé-e-s selon les critères de la SSMIG peuvent se faire rembourser rétroactivement les frais de formation (voir point 3.4).

3.3 Déroulement pour les membres intéressé-e-s

- Le ou la membre de la section (souhaitant un remboursement des frais de formation) doit adresser à la section une demande AVANT de s'inscrire au cours de formation, de manière à ce que des cumuls géographiques pour les futurs CQ dans le canton puissent être évités.
- La section convient avec le ou la membre intéressé-e d'une date jusqu'à laquelle le CQ sera ouvert et vérifie cette date. En cas d'accord de la section, la formation est suivie.
- La formation de modérateur-trice CQ de la SSMIG est **créditée de 9 points log labellisés et est disponible sur la plateforme de formation continue e-log.**

3.4 Le remboursement des frais de formation se déroule comme suit:

- Le ou la membre envoie la facture à la section et à la FSSF par courriel, y compris une photo de la facture originale. La section et la FSSF versent chacune 50 % des frais du cours.

3.5 Proposition et offre d'un CQ dans la section

- Le ou la modérateur-trice formé-e conçoit une offre de CQ (Annexe 1) pour la plateforme www.e-log.ch d'entente avec la section.

4. Attribution du label et frais

Comme prestataire de formation externe, la section demande à e-log de lui attribuer le label FSSF.

La FSSF facture à la section 50 % des frais d'attribution du label.

5. Vérifiabilité de la participation au CQ et des points e-log attribués

Chaque membre de la FSSF reçoit au moins **2 points log labellisés par participation** à un CQ répondant aux critères de la SSMIG.

Comme document justificatif pour la plate-forme de formation continue e-log, il faut utiliser le modèle «Procès-verbal pour cercles de qualité» de la FSSF (Annexe 2). Les différents CQ y rédigent une autodéclaration attestant qu'ils travaillent selon les «caractéristiques d'un cercle de qualité» de la SSMIG. En raison des directives en vigueur sur la protection des données, les contenus confidentiels discutés dans les CQ ne doivent pas être divulgués à des tiers. La FSSF met à disposition des instructions et des modèles de documentation appropriés pour l'anonymisation nécessaire des rapports de cas (cf. annexe et site internet de la FSSF).

Le cycle PDCA dans un CQ:



Références:

<https://www.sgaim.ch/fr/themen/qualite/cercles-de-qualite>

Rohrbasser A., Harris J., Quality circles for quality improvement in primary health care: Their origins, spread, effectiveness and lacunae- A scoping review. PLoS One 2018; 13(12):e0202616

Rohrbasser A., Interessenvereinigung «Forum für Qualitätszirkel» Umgang mit kritischen Ereignissen im Qualitätszirkel, Prim Hosp Care Allg Inn Med. 2021;21(02):37-38

Annexes jointes

1. Comment formuler une demande de label e-log pour créer un cercle de qualité labellisé?
2. Formulaire justificatif pour la saisie sur e-log